

Journée GIT

25 NOVEMBRE 2011

COMMUNIQUER EN ENTREPRISE, ENTRE PROFESSIONNELS POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL



centre social interentreprises
régions sud-ouest

7, rue G. Marconi - 31400 Toulouse
Tél. 05 62 47 18 47 - Fax 05 62 47 06 47
e-mail : csie@wanadoo.fr

Le CSIERESO

- ↪ Association Loi 1901, créée en 1936
- ↪ Administrée par ses adhérents
- ↪ Membre d'un GIE : RESSIF – G.I.E.
- ↪ Plus de 90 entreprises adhérentes
- ↪ Siège basé à Toulouse
- ↪ Implantée en Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon et bas Limousin

L'ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL **EN SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**

Qui est l'assistante de service social ?

Diplômée d'Etat après 3 années d'études, l'assistante de service social a étudié durant sa formation théorique et pratique (lors de stages sur le terrain) différents domaines dont =

- Législation sociale / politiques sociales
- Sociologie
- Psychologie
- Techniques d'entretien
- ...

Déontologie

- Le secret professionnel :

Les articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code pénal ainsi que l'article L 411-3 du Code de l'action sociale et des familles

- Un code déontologique

Ce Code s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur les conventions internationales et sur les textes législatifs en vigueur en France qui mettent en évidence **les droits des usagers et le respect du droit à la vie privée.**

LES SPECIFICITES DE L'ASSISTANTE DE SERVICE
SOCIAL EN
SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

Missions

- Accueillir, écouter, comprendre la demande du salarié **orienté par le médecin du travail**
- Evaluer la situation, le potentiel et les limites du salarié, évaluer les moyens et solutions pouvant améliorer la situation sociale, économique et professionnelle
- Aider et orienter le salarié dans ses démarches afin de résoudre ses difficultés personnelles et/ou familiales ou en lien avec sa santé
- Etablir une relation de confiance, en lien avec le médecin du travail et dans le respect de la déontologie de chacun (secret professionnel)

Modalités d'intervention

- Accompagnement ponctuel, de courte durée
- Un retour est fait au médecin du travail ayant orienté le salarié.
- Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat du CSIERESO ou directement auprès de l'assistante de service social lors de la permanence

Chaque situation est unique mais généralement l'intervention de l'assistante de service social implique =

- Une étude des droits du salarié
- Une analyse de la carrière
- Une évaluation des possibilités de réorientation professionnelle
- Si nécessaire, une prise de contact avec les organismes en fonction du problème à traiter (CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI, PREVOYANCE, SAMETH....)
- Eventuellement, une prise de contact avec l'entreprise

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés mis en difficulté par une modification de leur aptitude au travail.
- L'orientation vers le service social par le médecin permet à priori :
 - le traitement de la situation administrative
 - la réinscription dans le réseau social favorisant le maintien et /ou le retour à l'emploi

Exemples d'interventions

Conclusion

La communication, un préalable indispensable

- Communiquer est essentiel pour un bon partenariat
- Communiquer dans l'intérêt du salarié pour une prise en compte globale de la situation
- Communiquer dans le respect de la déontologie de chacun

Conclusion

- Actuellement l'essentiel du partenariat s'exerce avec le médecin du travail.
- La réforme des services de santé au travail en œuvre depuis juillet 2011 met en avant de nouveaux professionnels. Notamment les infirmières en santé au travail qui sont amenées à réaliser des entretiens professionnels à titre expérimental.
- Le partenariat de l'assistante de service sociale est donc certainement amené à évoluer pour tenir compte de ces changements de fonctionnement d'où l'importance de concertation de services et d'une connaissance du rôle et des missions de chacun.